

**Décision n° P 2020 – 83 en date du – 6 OCT. 2020  
portant délégation de signature du président par intérim du directoire en  
matière d'acquisitions foncières**

**Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 2020 portant nomination des membres par intérim et du président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane Guillez, chef de projet foncier au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire :

- l'acte portant :
  - o état descriptif de division en volumes d'un ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée section BP n°167, 1 allée de la Noue Brossard à Chelles. L'ensemble immobilier sera divisé en un volume immobilier n°1 correspondant au tréfonds de la parcelle et en un volume immobilier n°2 correspondant au surplus de la parcelle,
  - o et vente par MC Habitat – Office à la Société du Grand Paris du volume immobilier n°1 en tréfonds ci-dessus désigné et d'un terrain comprenant 943 m<sup>2</sup> de jardin, 14 boxes et 15 places de parking situé sur la parcelle cadastrée section BP n°168, 1 allée de la Noue Brossard à Chelles pour un prix total de 635 979 euros,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

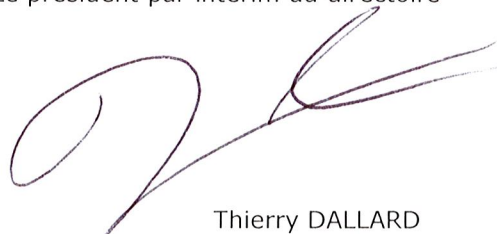
**Article 2**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

**– 6 OCT. 2020**

Le président par intérim du directoire



Thierry DALLARD